Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_131-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 25 juin, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Joseph THEBAULT à Régine LEFEUVRE, Séverine BETHUEL à Philippe RAMIREZ.

Absent excusé : Raymond BLOUET.

La séance est ouverte à 18h30.
Philippe RAMIREZ est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 29
Pouvoirs : 2
Votants : 31
Quorum : 17

SPORT - CONVENTIONS SPORT SANTE AVEC L'OFFICE DES SPORTS DE ST MEEN / MONTAUBAN 2026/2027

N° Délibération CC/2026/131

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de sa politique sportive, Montfort Communauté déploie un programme sport santé sur son territoire.

Les actions de ce programme, dont les objectifs sont de lutter contre la sédentarité, de préserver la santé et de prévenir la perte d'autonomie, sont organisées en lien avec les CCAS et destinées à un public autonome de plus de 60 ans, avec ou sans pathologie. Elles sont éligibles à la commission des financeurs pour la perte d'autonomie des personnes de 60 ans et plus.

Pour la mise en œuvre de ce programme, Montfort Communauté est en partenariat avec l'office cantonal des sports de Saint Méen/Montauban. Quinze créneaux hebdomadaires sont encadrés sur 4 communes du territoire. Quatorze d'entre eux sont assurés par un éducateur de Montfort Communauté et un seul est encadré par un éducateur de l'office des sports. La coordination

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_131-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

administrative du programme et la réalisation des bilans de forme se fait grâce au concours des éducateurs de l'office des sports.

Pour permettre cette organisation :

- Une convention d'actions sport santé à destination des séniors est proposée. Elle permet de définir les modalités de financement de Montfort Communauté pour le déploiement de ce programme
- Une convention de prestations de services est proposée. Elle permet de facturer les heures de l'éducateur de Montfort Communauté mis à disposition de l'office des sports.

Pour permettre de continuer à mettre en œuvre ces actions, les conventions annexées à la présente délibération sont proposées au conseil communautaire.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de Montfort Communauté,
Vu la délibération n° ASS/2005/6 en date du 15 décembre 2005 fixant les orientations de la Communauté de Communes en matière sportive,
Considérant l'intérêt pour le territoire de déployer des actions en faveur du sport santé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve les conventions précitées ;
- autorise le Président à signer les conventions

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS,

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_131-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

administrative du programme et la réalisation des bilans de forme se fait grâce au concours des éducateurs de l'office des sports.

Pour permettre cette organisation :

- Une convention d'actions sport santé à destination des séniors est proposée. Elle permet de définir les modalités de financement de Montfort Communauté pour le déploiement de ce programme
- Une convention de prestations de services est proposée. Elle permet de facturer les heures de l'éducateur de Montfort Communauté mis à disposition de l'office des sports.

Pour permettre de continuer à mettre en œuvre ces actions, les conventions annexées à la présente délibération sont proposées au conseil communautaire.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de Montfort Communauté,
Vu la délibération n° ASS/2005/6 en date du 15 décembre 2005 fixant les orientations de la Communauté de Communes en matière sportive,
Considérant l'intérêt pour le territoire de déployer des actions en faveur du sport santé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve les conventions précitées ;
- autorise le Président à signer les conventions

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS,

Le secrétaire de séance,

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE